

**Arrêté du 7 janvier 2016 portant délégation de signature de la directrice
par intérim de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire
NOR : JUSK1600364A**

La directrice par intérim de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire,

Vu le décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953 modifié relatif à la réglementation comptable applicable aux établissements publics nationaux à caractère administratif,

Vu le décret n° 72-355 du 4 mai 1972 modifié, relatif à l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire, et notamment son article 10,

Vu l'arrêté en date du 14 décembre 2015, portant attribution de fonction du directeur de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire à compter du 7 janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 7 juillet 2014 nommant Mme Nathalie PERROT, directrice des services pénitentiaires, adjointe au directeur de la formation de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire à compter du 7 juillet 2014,

ARRÊTE

Article 1

Délégation est donnée à :

Mme Nathalie PERROT, directrice des services pénitentiaires, directrice par intérim de la formation de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire.

Pour signer, de façon permanente, l'ensemble des actes et documents suivants liés à l'activité placée sous sa responsabilité :

- Les notes de transmission, bordereaux d'envoi et notifications,
- Les demandes d'achats,
- Les services faits,
- Les actes et pièces relatifs aux déplacements et missions notamment ordres de mission, autorisations d'utiliser le véhicule personnel, états de frais, certificats divers, convocations.

Fait le 7 janvier 2016.

La directrice par intérim de l'Ecole nationale
d'administration pénitentiaire,

Claire DOUCET